



Séance Plénière en audio-conférence du CHS-CT-13, du 16 avril 2020 Compte-Rendu.

Ouverture de la séance : 08h00.

Lecture de la déclaration liminaire FO

La présidente du CHS-CT, madame Ammirati, souhaite organiser les débats dans l'ordre suivant :

- 1) Volet médical.
- 2) volet organisationnel.
- 3) mesures de protections.

► En préambule **FO-Finances** et les deux autres OS, interpellent le CHS-CT, au sujet de l'**ordonnance numéro 2020-430**, parue le jour même (16 avril 2020) au JORF. Cette ordonnance, relative à la prise de jours RTT et de congés, au titre de la période d'urgence sanitaire, est une véritable provocation qui va fragiliser, psychologiquement, les personnels de notre ministère.

Pour rappel :

- Les agents en ASA entre le 16 mars et le terme de l'état d'urgence prennent 10 jours de congés ou RTT, à raison de 5 jours de RTT entre le 16 mars et le 16 avril, et 5 jours de RTT ou congés pour la période suivante à partir du 17 avril.
- Les chefs de service peuvent imposer, à partir du 17 avril jusqu'au terme de l'état d'urgence, la prise de 5 jours de RTT (ou congés) aux agents en télétravail.

La présidente, manifestement, semble ignorer les termes exacts de l'ordonnance et refuse le débat, précisant, avec l'aide de certains représentants de l'administration, « qu'il est urgent d'attendre ».

Pour **FO-Finances**, une telle annonce, alors que les agents du MEF fondent preuve d'un professionnalisme reconnu, est irresponsable et démotivant. Les agents, pour leur grande majorité, n'ont pas choisi de se mettre en télétravail ou en ASA.

FO-Finances s'associe au vœu formulé par l'ensemble des OS, dénonçant ce passage en force, sans concertation.

1) volet médical :

Les médecins de prévention rappellent les mesures présentées lors du précédent CHS-CT, en particulier, le processus d'accompagnement de reprise du travail, en sortie de quatorzaine ou de

maladie. Elles insistent sur l'aspect médical et psychologique du futur déconfinement. Contrôler les angoisses générées par la reprise de l'activité (crainte de contamination).

- Par contre, les tests de dépistage ne seraient pas, encore, considérés, aujourd'hui, comme « fiables ». Annonce qui n'est pas faite pour rassurer les représentants du personnel.

- Suite au décès d'une collègue de l'INSEE, dans le 06, les OS souhaitent une meilleure diffusion de l'information sur l'origine et la gestion de ce type de drame. Le CHS-CT doit être renseigné, régulièrement.

2) Volet organisationnel.

► **DRFIP** : Campagne de l'impôt sur le revenu.

Annonce de l'administration des mesures prises afin de respecter les règles d'hygiène préconisées en période de Covid.

- Pas d'accueil physique du public.
- Réponses téléphoniques privilégiées (présentiel). Aucun échange téléphonique, en position de télétravail, pour des raisons techniques.
- Une distribution supplémentaire d'ordinateurs sera réalisée (PC portable ou unités centrales).
- Le nombre d'agents travaillant en « marguerite » sera divisé afin de respecter les distances.
- Courrier mis en « stan-bye », pendant 24h avant distribution.
- Pas de déclaration papier en télétravail.
- Produits d'hygiène à disposition.
- En cas de difficultés rencontrées, dans les services, l'avis de professionnels de la prévention (médecins, ISST) sera requis.

FO-Finances prend acte mais restera vigilant. Nous souhaitons que cette campagne se déroule, sans accroc, dans des conditions optimales de protection.

► **L'INSEE** : Les agents sont en télétravail ou garde d'enfants. Quelques déplacements, encadrés, dans les locaux (récupération de documents) ;

Concernant le déconfinement progressif, l'INSEE privilégiera le volontariat et la proximité.

► **La Douane**, Par l'intermédiaire de son directeur interrégional, précise, continuer à privilégier le télétravail dans toutes les directions régionales.

- Actuellement, pas de dépistage pour les agents de la surveillance, placés sur le terrain. À la question de **FO-Finances** sur un dépistage systématique, dans le futur, pour tout agent des douanes (SU et OP/Co) reprenant son activité, en présentiel, le directeur interrégional des douanes n'a pas affiché une position rassurante. Il est clair que rien n'est prévu (manque de moyen et d'organisation?).

3) Mesures de protection

FO-Finances soulève la problématique sur la distribution de masques protecteurs et demande, aux administrations, de faire un bilan.

► **La Douane** été destinatrice d'une première livraison (masques chirurgicaux) qui a été redistribuée immédiatement aux agents présents. Le 16/04, une deuxième livraison est en cours. À

noter, la mise à disposition d'un vieux stock de masques FFP2 échappés d'une destruction précédente !

La douane assure ne pas être en pénurie...pour l'instant. Nous verrons le 11 mai.

► **DRFIP** a reçu un lot de 2200 masques. Une deuxième livraison, plus importante, est attendue. La distribution est automatique avec priorisation aux agents qui en ont le plus besoin.

► **La DNID** est, assurément, la moins bien lotie car, leurs agents n'ont reçu, aucuns masques, depuis le début de la crise sanitaire, et ce, malgré les demandes insistantes de leur encadrement !
La présidente, assure, et c'est heureux, que cet oubli sera effacé.

FO-Finances note que le faible ratio d'agents présents a évité la pénurie. Quand sera-t-il le 11 mai, au moment du déconfinement ? Comme le rappelle la médecine de prévention, le masque protège son porteur mais aussi son entourage immédiat.

Nettoyage des locaux administratifs.

La douane et la DRFIP informent le CHS-CT qu'un rappel écrit aux prestataires a été effectué. La DRFIP interroge, régulièrement, ses chefs de service à ce sujet. Pour la douane, un service semble en difficulté. Un contrôle qualité sera diligenté.

FO-Finances ne peut que rappeler le caractère incontournable et urgent de maintenir les locaux propres, en tout temps et, surtout, en période de crise sanitaire.

La séance est levée à 12 h30.

Votre représentant FO-Finances au CHS-CT des Bouches du Rhône.
Philippe LANTELME